



Urgent je vais dormis dehors avec mon fils a cause d une agence

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **13:27**

Bonjour,

je suis une jeune mère d un enfant de 3 ans et étudiante . au mois d aout j ai fait une demande de logement a une agence et cette agence ma dit de poser ma lettre de preavis ce que j ai fait mais c était un accord verbal j avais rien signe mais elle etais sur d elle que le dossier etait bon.

et moi j ai poser ma lettre de préavis qui ce termine fin septembre 2009 et l agence me dit que elle ne peu pas me loue l appt et moi je peut pas faire marche arrier mon loyer actuelle est deja loue pour le 1 er octobre donc dans moin de une semaine je me retrouve dehors je sais plus koi faire.

j ai besoin de savoir ce que je doit faire contre cette agence? SI IL SON OBLIGER OU PAS DE ME RELOGER?

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Marion2**, le **20/09/2009** à **14:16**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien faire contre l'agence, vous n'avez aucun écrit.

Contactez immédiatement une Assistante Sociale afin de ne pas vous retrouver à la rue avec votre enfant.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **20/09/2009** à **14:45**

bonjour, vu l'urgence de la situation (cas de force majeure, approche de l'hivers, enfant à charge, votre bonne foi...), par courrier recommandé avec accusé de réception expliquez à votre bailleur actuelle que vous allez continuer à rester dans votre logement actuel, qu'il ne tienne pas compte du préavis donné, que vous continuerez à vous acquitter de votre loyer.

A l'expiration du préavis, [fluo]en Droit vous serez locataire sans titre, en principe expulsable, [/fluo]il faudrait cependant un avis d'expulsion, une autorisation du juge d'instance, vous vous expliquerez à ce moment là, faite une copie de la lettre à votre assistante sociale, qui remontera l'information (Préfet, Mairie,...)

[fluo]Sachez que personne ne peut vous faire sortir de force de votre logement tant qu'il n'y a pas eu de jugement[/fluo]. Ne paniquez pas, courage à vous, bon dimanche.

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **20:17**

bonsoir tout d abord merci d avoir répondu mais sauf que j ai appel mon bailleur et il mon dit que l appt est déjà loue pour le 1 er octobre donc je doit partir.
surtout que la faute viens pas de moi que ces eux qui me l on dit. et que la seul erreur que j ai fait j ai cru verbalement mais la je sais plus .
merci bonne soirée

Par **Marion2**, le **20/09/2009** à **20:37**

Contactez dès demain une Assistante Sociale.

Bon courage.

Par **jeetendra**, le **20/09/2009** à **21:31**

[fluo]ADIL de Meurthe et Moselle[/fluo]
48, rue du Sergent Blandan
54000 NANCY
Tél : 03 83 27 62 72
adil.54@wanadoo.fr

[fluo]CIDFF de MEURTHE ET MOSELLE[/fluo]
1, rue du Manège
54000 NANCY

Tél : 03 83 35 35 87
Fax : 03 83 37 49 82
cdiff54@club-internet.fr

appelez dès demain l'Adil de Nancy, ils vous aideront à trouver une solution, également le CIDFF, tenez bon, bonne soirée

Par **maya25**, le **20/09/2009** à **22:09**

merci ces sympathique de votre part j appel demain et demain je vais a l agence pour que eux me trouve une solution merci. ces la premiere fois de ma vie que j ai la peur au ventre de dormis dehors j aurais pas mon fils encore je m enfoutrai mais j ai une responsabilité bonne soiree et bonne nuit et bonne journee a vous pour demain